

Corcelles-Cormondrèche, le 2 septembre 2016

L'intégration offre des solutions là où l'exclusion accentue les inégalités

La relative prospérité de notre économie dissimule de moins en moins les déséquilibres qui existent au sein de notre société : riches et pauvres, spéculateurs et travailleurs, hommes et femmes, bien-portants et malades, etc. Dans le même temps, les discours de haine, qui accompagnent notamment la médiatisation des migrations, fragilisent toujours davantage une cohésion déjà mise à mal par une économie plus que jamais tournée vers le profit individuel au détriment du bien-être général. A ce jeu-là, la Suisse et notre canton n'ont rien à gagner, bien au contraire. Opposer, stigmatiser, discriminer en faisant de l'autre le problème n'enrichit en rien. Populistes et opportunistes auront tôt fait de faire de la victime d'un jour le problème du lendemain, mais sans jamais travailler sur les causes des inégalités.

Réussir à vivre ensemble, de manière harmonieuse, au sein de nos collectivités, est une préoccupation majeure pour le Parti socialiste neuchâtelois. La cohésion sociale passe par l'intégration de toutes et tous. L'objectif d'une politique d'intégration volontariste est ainsi, sans conteste, de promouvoir l'égalité sans discriminations et la participation à la vie économique, culturelle et politique des personnes issues de la migration. En Suisse, plus de deux millions de résidents ne disposent pas du passeport suisse. Dans notre canton, près d'un habitant sur quatre est dit « étranger » et près de 150 nationalités coexistent. Neuchâtelois suisses et étrangers vivons côte à côte, travaillons ensemble, payons des impôts en Suisse, participons aux cotisations des assurances sociales... Bref, que nous soyons de nationalité suisse ou étrangère, nous faisons partie intégrante de notre canton et de la Suisse. Pour le PSN, disposer d'une politique d'intégration efficace est une nécessité. Toutefois, l'intégration ne doit pas être comprise comme un simple processus d'adaptation des étrangers aux coutumes suisses, mais bien comme un processus d'adaptation mutuelle des populations suisse et étrangère, qui débouche sur un enrichissement culturel et social pour tous.

Dans notre canton, les résidents de nationalité étrangère disposent de droits politiques depuis 1848 au niveau communal. En 1996, nous avons été les premiers en Suisse à adopter une loi sur l'intégration des étrangers. Grâce à cette volonté politique, la collaboration entre communautés migrantes et institutions neuchâteloises s'est développée avec succès, concrétisant une intégration réelle, reconnue comme un modèle au plan suisse et international.

Depuis 2002, avec l'introduction de la nouvelle Constitution neuchâteloise, les personnes étrangères domiciliées depuis cinq ans dans le canton, disposant d'un permis C, peuvent voter au niveau cantonal. Si le PSN salue l'engagement de notre canton pour une politique d'intégration forte et novatrice, il tient à souligner qu'il est nécessaire de continuer dans cette voie, tant au niveau suisse qu'au niveau cantonal. Ce qui amène les propositions suivantes :

1. **DROITS CIVIQUES** Qui vit dans notre canton a son mot à dire, au niveau communal et cantonal. La participation politique est un des vecteurs d'intégration. Pour le PSN, le dernier pas de l'intégration politique au sens large, à savoir l'éligibilité des étrangers au niveau cantonal, est une nécessité et une évidence. La modification constitutionnelle soumise au peuple le 25 septembre 2016 propose d'introduire le droit d'éligibilité au niveau cantonal pour les résidentes et les résidents étrangers avec permis C, domiciliés-e-s depuis 5 ans dans notre canton. Des personnes qui travaillent, paient leurs impôts, envoient leurs enfants à l'école et font vivre notre société. Il est donc logique que celles et ceux qui participent à la vie économique, culturelle et sociale de notre société participent à sa vie politique et puissent la représenter. Le PSN appelle ainsi à accepter la modification de la Constitution soumise au peuple le 25 septembre.
2. **SENSIBILISATION ACCRUE** Si la participation politique est une des composantes de l'intégration, l'intégration implique aussi la participation à la vie économique et culturelle. Les apports d'une politique d'intégration volontariste sur le plan économique ne sont pas à démontrer. Pourtant, il existe encore aujourd'hui des mécanismes de ségrégation, et les chiffres de l'Office fédéral de la statistique le confirment, quant à l'accès au marché du travail, aux places d'apprentissage ou au marché du logement. Des mécanismes qui ne visent d'ailleurs pas uniquement les résidents étrangers. Le PSN demande la mise en place par l'Etat d'une politique de sensibilisation des employeurs et des gérances privées.

De plus, dans le domaine de l'intégration comme dans celui de l'égalité hommes-femmes ou des droits des personnes en situation de handicap, mais aussi lorsqu'il s'agit des jeunes ou des actifs les plus âgés, croire que des phénomènes de discrimination ne seraient que le fait d'acteurs privés est un leurre. C'est pourquoi le PSN appelle également de ses vœux une politique de formation continue dispensée aux collaborateurs des administrations publiques et parapubliques, afin que les collectivités publiques soient exemplaires.
3. **DEVOIR DE PROTECTION ET PERSPECTIVES** En matière d'asile, les personnes qui fuient leur pays en raison de violences sont de plus en plus nombreuses. Les questionnements de la population grandissent également. Le PSN n'adhère pas à l'accord migratoire passé entre l'Union européenne et la Turquie et, en ce sens, s'engage contre les renvois Dublin qui conduiraient des réfugiés à être livrés ensuite à la Turquie ou à tout autre pays qui les exposerait à des persécutions. Le PSN s'engage non seulement pour que la Suisse assume pleinement les responsabilités qui lui incombent en vertu du droit international, mais également pour qu'elle offre aux personnes réfugiées de réelles perspectives d'avenir dans notre pays. Avec neuf réfugiés sur dix en situation d'aide sociale au plan national, l'échec de l'action d'intégration professionnelle dans le domaine de l'asile est criant. Le PSN demande que l'entier du processus soit repensé, avec un accompagnement qui débiterait dès le premier accueil, l'établissement rapide d'un projet professionnel réaliste et une intensification des mesures d'insertion et de formation en partenariat avec le secteur privé.
4. **NATURALISATION** Dès le 1^{er} janvier 2018, l'accès au passeport suisse sera rendu plus difficile, puisque seules les personnes détentrices d'un permis C seront habilitées à déposer une demande de naturalisation. Les personnes avec permis B aujourd'hui au nombre de 650'000, seront exclues à l'avenir du processus de naturalisation. Le PSN soutient l'appel à la naturalisation pour les personnes avec permis B, et demande que le canton informe des nouvelles conditions de naturalisation les actuels détenteurs de permis B. Si le PSN soutiendra la modification constitutionnelle qui propose la naturalisation facilitée de la 3^e génération, il reste convaincu que le processus de naturalisation pour les deuxièmes générations doit également être simplifié et accéléré.

La justice sociale et le projet socialiste visent l'égalité sans discriminations. Une politique d'intégration forte, sans discrimination ni privilèges, en est une condition. Dans un climat global propice aux amalgames et à la haine, le PSN réaffirme sa conviction que le vivre ensemble dépend de notre capacité à permettre à toutes et tous de s'intégrer dans notre société et sur le marché du travail en particulier. ●